



Ville de Marnay

PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 04 NOVEMBRE 2025

Sous la présidence de Vincent BALLOT, Maire de Marnay

Membres présents : BALLOT Vincent – BERÇOT Françoise — FASSENET Jean-Louis - GIRARD Bernard – GROSJEAN Sandrine - MADIOT Bernadette – MERCIER Mélanie - MORCHE Bernard - MOUCHOT Yves – RONDOT Jérémy —ZANGIACOMI Pierre

Pouvoirs : GIRARD Bernard à BALLOT Vincent – BERÇOT Françoise à DARROY Bernadette

Absente excusée : SCHWEITZER Annie

Secrétaire de séance : FASSENET Jean-Louis

Quorum :

Nombre de conseillers municipaux convoqués :15

Nombre de conseillers pour quorum : 8

Nombre de conseillers municipaux présents ou représentés : 14

Le quorum est donc atteint.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 08/10/2025 ;
- Adoption des rapports du SIEVO sur le prix et la qualité des services publics 2024 eau et assainissement ;
- SIED 70 : révision des statuts ;
- Aides financières pour des travaux d'urbanisme en secteur SPR ;
- Avis sur le retrait de la commune du syndicat d'école départementale de musique ;
- Participation de la commune aux frais de destruction des nids de frelons ;
- Révision du PLU : validation du projet de règlement ;
- Questions diverses.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures.

Monsieur le Maire informe que le point sur la révision du PLU ne sera pas délibéré ce soir car le règlement est en cours de finition. Il est donc reporté à un conseil ultérieur.

Par ailleurs, il tient à informer les membres du conseil que suite à la réunion du 08 octobre 2025 au cours de laquelle les élus avaient émis un avis favorable au projet solaire sur la parcelle ZH23, il a été contacté par les services de la Préfecture. En effet un avis défavorable a été émis sur cette parcelle celle-ci étant déclarée à la politique agricole commune (PAC) en prairie permanente.

Conformément aux critères du document cadre, seules les parcelles incultes ou inexploitées depuis 2007 peuvent y être intégrées.

Le Maire s'insurge de cet avis, la parcelle a été louée depuis plusieurs années à un propriétaire de chevaux. Des recherches devront être faites pour régler ce problème.

En application de l'article L.2122.23 alinéa 3 du code général des collectivités territoriales, le Maire fait un compte rendu des décisions prises depuis le dernier conseil :

Décision 2025-03

Réalisation d'un emprunt de 370 000 euros pour financer les investissements de 2025 selon les critères suivants :

Durée : 18 ans

Taux fixe : 3.49%

Echéance trimestrielle dégressive

Frais de dossier : 370 euros

Décision 2025-04

Réalisation d'un avenant avec le cabinet sciences environnement concernant le diagnostic zones humides dans le cadre de la révision du PLU. Le devis initial prévoyait 3 hectares alors que 16.2 ha ont été prospecté (zones prévoyant d'être ouvertes à l'urbanisation/zone des tilleuls et autour du complexe sportif) d'où un reliquat de 13.2 ha pour un montant de 3300 €HT.

1. Approbation du procès-verbal du 08 octobre 2025

M. le Maire soumet à l'approbation des conseillers municipaux le procès-verbal de la précédente séance du 08 octobre 2025

Aucune remarque n'est émise.

2. Adoption des rapports du SIEVO sur le prix et la qualité des services publics 2024 eau et assainissement - DCM 2025/52

Monsieur le Maire informe que les rapports sur le prix et la qualité des Services publics (RPQS) relatifs à l'exercice 2024 des compétences exercées (eau, assainissement collectif et non-collectif) par le syndicat intercommunal des eaux du Val de l'Ognon (SIEVO) ont été adoptés par le conseil syndical à l'unanimité par délibération du 26 septembre 2025.

Le Maire souligne que les rapports avec le SIEVO et notre commune sont positifs et concluants après la résolution du problème des excédents que la commune avait souhaité légitimement négocier.

En vertu de l'article D2224-3 du code général des collectivités territoriales, ces rapports doivent être présentés à chaque commune membre pour être adoptés par délibération avant le 31 décembre 2025. Les rapports ont été transmis par mail à l'ensemble des membres du conseil municipal.

Vote : 14 pour

3. SIED 70 : révision des statuts - DCM 2025/53

Monsieur le Maire informe que la commune a été sollicitée par le SIED 70 pour émettre son avis sur le projet de révision des statuts du syndicat qui vise :

- A une mise à jour des références réglementaires mentionnées dans les précédents statuts ;
- A apporter des précisions sur les conditions pour lesquelles le SIED 70 peut être maître d'ouvrage des travaux de génie civil des télécommunications électroniques, notamment avec la fin de la desserte cuivre ;
- A mentionner la possibilité pour le SIED 70 d'être personne morale organisatrice pour le compte de ses adhérents, notamment avec le développement de l'autoconsommation collective ;
- A créer 9 commissions locales de l'énergie (CLE) délocalisées et un comité syndical en nombre plus réduit, notamment pour éviter les comités à répétition en l'absence de quorum ;

Pour une mise en place à l'issue du prochain renouvellement des conseils municipaux prévu en 2026.

Vote : 14 pour

4. Aides financières pour des travaux d'urbanisme en secteur SPR - DCM 2025/54

Le Maire présente les demandes qui ont été étudiées puis validées par la commission SPR en date du 17 octobre 2025 ;

Il s'agit de travaux d'urbanisme dans le secteur patrimoine rural. Ceux ont été réalisés et sont conformes aux prescriptions.

Le Conseil Municipal est sollicité pour verser les aides financières suivantes :

NOM	TYPE DE TRAVAUX	DETAIL DES TRAVAUX	MONTANT A VERSER
AVRAMOVIC Vanessa 60 Grande rue	Menuiserie	Changement de deux fenêtres	100 €
PISTOLET Bernadette 1 avenue Georges Montant	Menuiserie	Changement de 8 fenêtres et 2 portes	800 €
BARTHOLOMOT Laetitia 9 rue Conscience	Toiture	Tuiles plates imposées MH 65 m ²	650 €

Vote : 14 pour

**5. Avis sur le retrait de la commune du syndicat d'école départementale de musique – DCM
2025/55**

Le Maire tient à rappeler l'attachement de la Commune à l'offre culturelle locale et à l'accès à l'éducation musicale pour tous,

Il précise que les efforts financiers de Marnay depuis son adhésion à l'Ecole Départementale de Musique pour permettre l'enseignement musical, n'a pas été partagé par les communes concernées par des élèves et l'intercommunalité.

De plus, l'absence d'adhésion des communes extérieures et de la communauté de communes à l'EDM ainsi que le coût des charges de fonctionnement des salles mises à disposition gratuitement pour l'école de musique, notamment le chauffage quasi permanent d'une salle pour un nombre très réduit d'élèves, pèse de manière disproportionnée sur la seule commune de Marnay,

Il informe que l'article 11 des statuts du syndicat de l'EDM offre la possibilité à la commune de demander son retrait du syndicat.

En l'absence de présentation d'un nouveau projet organisationnel intercommunal sur Marnay, la commune ne peut justifier le maintien de sa participation financière, trop coûteuse pour le peu d'élèves domiciliés sur la commune ainsi que le manque d'initiation à la musique pour les plus jeunes.

Le Maire propose aux membres du conseil de se positionner sur le retrait de la commune du syndicat de l'EDM

Il dit que ce retrait prendra effet à compter du 1^{er} septembre 2026 sous réserve des procédures légales et réglementaires en vigueur.

Il précise que la commune se tiendra à disposition pour participer à l'élaboration d'un nouveau projet culturel ou musical, plus adapté aux besoins et aux moyens des habitants, en collaboration avec la communauté de communes et les autres partenaires concernés.

Vote : 1 abstention 13 pour

6. Participation de la commune aux frais de destruction des nids de frelons

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 08 octobre 2025 dans laquelle le conseil municipal s'était prononcé favorablement à une participation de la commune pour la destruction des nids de frelons asiatiques à hauteur 20 euros du coût TTC.

Il informe que l'entreprise SOS NUISIBLES 70 a été sollicitée et qu'elle a proposé les tarifs suivants :

- nid détruit à la poudre Perméthrine à l'aide de pulvérisateur et perce : 80 €

- nid grande hauteur avec utilisation du paintball et billes insecticides : 100 €

Ces tarifs s'appliqueront aussi bien pour la mairie que pour l'ensemble de ses administrés, entreprises, associations, collectivités.

Il rappelle qu'actuellement une aide du FREDON est possible pour les personnes qui peuvent présenter une facture acquittée de destruction de nids de frelons par une entreprise.

Ainsi le Maire propose de lui donner l'autorisation de signer la convention avec l'entreprise SOS NUISIBLES 70.

Vote : 14 pour

7. Questions diverses

- Révision du PLU :

Un point est fait sur l'avancée de la révision du PLU

L'ensemble des zonages a été validé, l'écriture du règlement est sur le point d'être terminée. Il reste à définir certains éléments concernant les espaces réservés (emplacement que l'on imagine nécessaire aux liaisons douces avec la CCVM, ces espaces sont importants pour imaginer l'avenir, exemple : extension cimetière).

Il sollicite donc l'ensemble des élus sur des idées d'emplacements.

Le règlement et les cartes de zonage seront validées lors d'un prochain conseil municipal.

Bernard DUTILLEUL demande si la ZNIEFF (Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) au lieu-dit « Prés Moncey » a été prise en compte dans les cartes en zone protégée, le Maire informe que la demande de préservation de toutes les haies et terrains « sensibles » est prévue sur l'état initial de l'environnement.

- Organisation d'une visite de Marnay par l'Office du tourisme

Un sondage pour la validation d'une date sera envoyé à l'ensemble du conseil.

- Le Maire informe qu'un courrier a été transmis à l'harmonie « La Concorde » pour leur demander de retirer leur affaires et mobilier dans l'ancienne salle de musique au château. Il leur a été demandé également de se positionner sur l'avenir de cette association.

- Mise en place des zones de stationnement :

Un point est fait sur sa mise en place depuis 3 semaines. Cela semble fonctionner plutôt bien avec une fluidification de la circulation. A partir du 1^{er} novembre la gendarmerie fera preuve de moins d'indulgence et verbalisera les véhicules en infraction.

Une réunion de restitution sera programmée d'ici fin novembre, début décembre avec l'ensemble des commerçants.

- Réunions à venir

10/11 livraison du mobilier dans le cadre de l'appel à projet « lieux innovants lieux accueillants » de la Maison France Services

13/11 17h Commission plu

20/11 17h réunion d'échanges avec l'AFSAME pour le projet d'implantation d'un IME

21/11 14h commission SPR

25/11 14 h inauguration bâtiment habitat 70 suivi d'un moment convivial offert par la Mairie.

04/12 repas des aînés organisé par la mairie, un appel aux bénévoles est fait.

12/12 19h repas de fin d'année avec les élus et le personnel

13/12 Noël des enfants à la salle culturelle organisé par la Mairie

- Travaux d'accessibilité de l'arrêt de bus place du roi de Rome :

Ces travaux font partie de la phase 1 des travaux d'aménagement qualitatifs. Ils devraient démarrer prochainement pour une fin au 31/12/2025. Pendant la durée des travaux l'arrêt de bus sera déplacé provisoirement sur l'avenue de Marnay la Ville.

- Le Maire informe d'une lettre reçue de l'association La Grayloise pour obtenir la reconnaissance d'utilité publique (RUP) confirmant que cette association agit concrètement pour la santé, la solidarité et le bien-être des malades. Pour cela elle sollicite la commune pour l'envoi d'une attestation, Le Maire y est favorable.

Sandrine GROSJEAN interroge sur l'illisibilité du panneau entrée de Marnay côté Besançon. Les services du département seront contactés.

Fin de la séance : 21h40

Le Maire,

Vincent BALLOT

Le secrétaire de séance
Jean-Louis FASSENET

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES EN SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04/11/2025

2025/52	Adoption de rapport sur le prix et qualité des services 2024 d'eau, d'assainissement collectif et non collectif	Approuvée
2025/53	SIED 70 Révision des statuts	Approuvée
2025/54	Aide financière travaux urbanisme secteur SPR	Approuvée
2025/55	Avis sur retrait de la commune du Syndicat Départemental de Musique	Approuvée
2025/56	Participation aux frais de destruction des nids de frelons-Mise en place d'une convention	Approuvée